

### **SBI 3 Session informelle**

#### **Déclaration de la République Démocratique du Congo au nom du Groupe Afrique**

##### **Point 7 Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances, et communication**

**Merci Madame la Présidente pour la parole,**

La République Démocratique du Congo prend la parole au titre de ce point 7 du SBI 3 au nom du Groupe Afrique.

**Madame la Présidente,**

Pour l'Afrique, les mécanismes habilitant pour la mise en œuvre de la Convention notamment le renforcement des capacités et le transfert des technologies constituent ses priorités. Cela a d'ailleurs été réaffirmé lors de la Conférence Ministérielle Africaine de Sharm El Sheick. C'est donc une question cruciale pour la mise en œuvre du futur cadre post 2020 pour la biodiversité.

L'Afrique accueille favorablement le cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités au-delà de 2020 concordant avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous soulignons que sa mise en œuvre devra se baser sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan à court terme en particulier en ce qui concerne la disponibilité des ressources financières nécessaires pour sa mise en œuvre.

Cela ne sert à rien de disposer d'un bon cadre sur les renforcements des capacités s'il n'y a pas des indications claires et précises concernant la manière dont sa mise en œuvre sera financée.

**Madame la Présidente,**

L'Afrique prend note des progrès réalisés dans la diversification des modalités et des méthodes d'offrir le soutien au renforcement des capacités par le Secrétariat et ses partenaires. Nous soulignons cependant que pour l'Afrique ces modalités et méthodes devront d'abord répondre aux besoins exprimés par les Parties et être

ciblés. Nous soulignons aussi le fait que certaines Parties éprouvent des difficultés pour bénéficier pleinement des outils d'apprentissage en ligne.

Dans tout état de cause, L'Afrique considère que toutes les initiatives de renforcement des capacités et de transfert de technologie demeurent encore en dessous en termes des besoins pour les Parties et par conséquent la Conférence des Parties ne devrait pas s'en satisfaire.

L'Afrique se félicite des activités de renforcement des capacités menées par l'initiative BIOFIN dans l'accompagnement des Parties en vue d'intégrer le capital naturel dans leur comptabilité nationale pour faire évoluer les politiques vers une stratégie de long terme.

Par ailleurs, l'Afrique soutient la proposition de commander une évaluation indépendante du cadre stratégique à long terme mais que cette évaluation se fasse à mi-parcours soit en 2025 et l'évaluation finale, en 2029, de concert avec l'examen du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

L'Afrique soutient aussi la constitution du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique.

En ce qui concerne le processus d'examen et de renouvellement des programmes de coopération technique et scientifique, lors de la session formelle du SBI 3, l'Afrique donnera sa position sur sa préférence au sujet des scénarios proposés.

Je vous remercie.